

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

PRESENTATION DU SERVICE

VELOCOM est une entreprise de messagerie plis/colis utilisant le vélo comme moyen de transport (tricycles – deux roues).

VELOCOM exécute ses services conformément à son offre, à son tarif actuel et aux conditions ci-après.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

L'utilisation du service de messagerie VELOCOM implique de plein droit l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales.

VELOCOM se réserve le droit de refuser un ordre. Si celui-ci a été donné et accepté par VELOCOM au cours d'un appel téléphonique, le contrat est considéré comme conclu.

Le contrat est valable depuis l'appel de l'expéditeur jusqu'à la prise en charge du produit par le destinataire, matérialisée par l'apposition de sa signature ou de son cachet d'entreprise sur le bon de livraison, attestant de sa bonne exécution et valant décharge de VELOCOM de sa responsabilité.

Les prix appliqués pour les services exécutés sont ceux du tarif en vigueur au moment de l'accomplissement du contrat.

Les envois très lourds et/ou encombrants, le temps d'attente initial ou chez le destinataire ainsi que les ordres passés après 18h30 sont soumis à une surtaxe.

Une éventuelle annulation de commande sera acceptée par VELOCOM contre paiement de 50 % du montant de la commande. Si l'annulation n'est communiquée qu'après la prise en charge de la commande, le montant total est dû.

En cas d'absence du destinataire, le client autorise VELOCOM à déposer le pli dans la boîte aux lettres ou à remettre le colis à une autre personne (voisins, gardiens, famille).

ASSURANCES

VELOCOM assure les plis à hauteur de 1000 euros depuis la prise en charge du produit chez l'expéditeur jusqu'à sa remise au destinataire.

VELOCOM répond aux éventuels dommages qu'auraient subi les biens qui lui ont été confiés, à la condition que les objets soient dans un état qui, selon leur nature, permette le transport tel que prévu.

Dans le contexte d'exécution de la commande de service, VELOCOM décline toutes autres demandes de dédommagement ainsi que toutes créances excédant le montant maximal de 1000 euros.

VELOCOM ne répond d'aucun dommage en cas d'emballage inadéquat ou insuffisant des objets transportés.

VELOCOM effectue mensuellement des factures détaillées. Les preuves de livraison sont archivées par VELOCOM et disponibles uniquement sur demande.

Les délais de livraison sont liés à des conditions de climat et de circulation normales.

Aucun délai ne sera effectué en dehors de la réglementation routière ; VELOCOM ne pourra être tenu responsable d'un retard en dehors de cette réglementation.

VELOCOM décline toute responsabilité pour la perte ou les dommages subis lors du transport d'objets tels que : or, argent, bijoux, valeurs monétaires, chèques.

VELOCOM décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'exposition à des champs magnétiques ou électriques etc....

PAIEMENT

VELOCOM fonctionne avec des carnets d'abonnement. Les abonnements sont payables à réception de la facture avec un délai maximum de trois jours.

Dans le cadre de la législation en vigueur de la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, tout retard de règlement entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues quel que soit le mode de règlement prévu et le paiement d'un intérêt de retard calculé au taux de 15 % par an , applicable dès le premier jour de retard. Sa mise en oeuvre est effective dès réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.